

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 06 février 2023 à 18h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY
Absente ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Chantal PAIRE
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

Quorum : 6	Présents : 10	Votants : 11
------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le 1^{er} février deux mille vingt-trois, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Compte rendu des portages colis et chocolats
- Point sur portage des repas
- Demande subvention voyage scolaire
- Choix d'une activité
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DES PORTAGES COLIS ET CHOCOLATS

La distribution des colis a été appréciée par les aînés.

Les boîtes de chocolats ont été distribuées dans les maisons de retraite, cependant nous nous questionnons sur la continuité de cet engagement. Certaines familles ont interpellé des membres du CCAS pour demander si la distribution avait bien été effectuée car les familles n'ont pas trouvé de trace.

Ce point sera revu pour les fêtes de 2023.

Il est à noter qu'un habitant de la commune bénéficiant d'un colis, participe au repas du CCAS d'une commune environnante. Pour cette année 2023 nous prenons acte de la suppression du colis.

POINT SUR PORTAGE DES REPAS

À ce jour, 9 repas sont distribués.

Nous nous sommes questionnés pour rendre visite à nos aînés qui vivent seuls.

Le Président informe l'assemblée que les demandes d'urgence concernant le portage des repas sont soumises au passage à l'ordre du jour du conseil du CCAS. En réponse à ce caractère d'urgence, il est proposé de donner délégation au Président pour accorder ou non les demandes de livraison de repas à domicile.

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Président donne lecture de demandes de subventions :

- La première concerne un voyage scolaire. La demande correspondant aux critères d'éligibilité, elle sera accordée. Une somme de 75€ sera allouée pour cet enfant.
- La deuxième concerne l'association « Vie Libre » qui sollicite le CCAS pour le versement d'un don. Après en avoir délibéré, la demande est rejetée.
 - POUR : 5 (Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Sabine DERVIN - Renée GUERIN - Sylvie BAS)
 - ABSECTIONS : 6 (Gérard MIGNARD - Martine BESSEY - Patricia VILLA - Florence FOREST - Daniel MOUSSERIN - Bernard BESSEY)
 - CONTRE : 0
- La dernière concerne une demande transmise par le « Secours Catholique ». Après une concertation et un vote, les membres du CCAS souhaitent verser une subvention à cette association d'un montant de 150 €.
 - POUR : 9
 - ABSTENTION : 1 (Florence FOREST)
 - CONTRE : 1 (Patricia VILLA)

Approuvé à la majorité

CHOIX D'UNE ACTIVITE

Une option a été mise sur la date du 1^{er} ou du 14 octobre 2023 pour organiser une manifestation. Ce point sera finalisé au cours de la prochaine réunion.

Mesdames FOREST et VILLA prennent contact avec Resto Mobile.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Affiché et publié le **13 AVR. 2023**

Le Président,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Mme Patricia VILLA



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 06 février 2023 à 18h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY
Absente ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Chantal PAIRE
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

DÉLIBÉRATIONS :

DCA 06/02/2023 N° 1
DCA 06/02/2023 N° 2

Le Président,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Patricia VILLA



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

Publication en ligne le : 13 AVR. 2023